Réf. Farde e-Assemblées : 2612459

N° OJ : **151**

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

**Objet :** Convention de partenariat d'acquisition pour la tapisserie Salomon et Betshabée.

Le Conseil Communal,

Vu la nouvelle loi communale, en particulier son article 117 ;

Vu que le Collège a donné son accord de principe le 22 février 2024 pour l'acquisition de la tapisserie Salomon et Bethsabée auprès de la Manufacture royale de tapisseries De Wit dans le cadre d'un fonds spécifique créé à la Fondation Roi Baudoin entre les quatre partenaires suivants : Ville de Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, Fondation Périer-d'Ieteren, Fondation De Wit ;

Vu que la convention est maintenant finalisée et approuvée par toutes les parties et leurs services juridiques respectifs ;

Vu que cette pièce de tapisserie bruxelloise (vers 1530, 270 x 332 cm) figurant le roi Salomon invitant sa mère Bethsabée à partager le trône est de très grande qualité, qu'elle est en excellent état de conservation et qu'elle comprend ses marques (BB de Bruxelles-Brabant et la marque du licier) ;

Vu que cette tapisserie de la première moitié du 16e siècle figurant une scène biblique est un exemple remarquable de la production bruxelloise et quelle doit ainsi trouver sa place dans une collection publique qui a pour mission la conservation et la valorisation des productions bruxelloises ;

Vu que les budgets d'un service public ne permettent pas d'acheter des œuvres d'un tel prix sans une aide extérieure ;

Vu que le Musée de la Ville a pu fédérer diverses investisseurs qui se sont engagés à collaborer à l'achat de cette tapisserie via la création d'un partenariat spécifique auprès de la Fondation Roi Baudouin ;

Vu que la Fondation Roi Baudouin a créé une formule de partenariat innovant permettant d'associer différents donateurs : La Ville de Bruxelles, la Fondation Roi Baudouin, la Fondation Périer-d'Ieteren et la Fondation De Wit afin de récolter la somme demandée par le vendeur de 270.000,00 EUR ;

Considérant que les partenaires se sont engagés à verser les sommes suivantes :

La Fondation De Wit : 20.000,00 EUR.

La Fondation Périer-d'Ieteren : 25.000,00 EUR

La Ville de Bruxelles : 50.000,00 EUR sur son budget d'acquisition pour les œuvres d'art de 2024.

La Fondation Roi Baudouin complète la somme.

Considérant que la tapisserie rejoindra les collections du Musée de la Ville et y sera exposée dès son arrivée ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : La convention de partenariat d'acquisition de la Fondation Roi Baudouin réunissant la Ville de Bruxelles, la Fondation Périer-d'Ieteren et la Fondation De Wit en vue de l'acquisition de la tapisserie Salomon et Betshabée, est adoptée.

Article 2 : La dépense de 50.000,00 EUR sera imputée sur l'article 77110/74951 du budget extraordinaire 2024 (Projet d'investissement : DH10-13-2024) (n° de bien : 224545)  à l'attention de la Fondation Roi Baudouin et couverte par un emprunt.

Annexes :

Convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)